



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 106/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation
Association Alpes Concerts**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre des animations de « **l'été dans les parcs** ».

- Atelier spectacle « The Boom Circus », les mercredis 3,10,17 et 24 août de 16h à 19h et les samedis 6,13,20 et 27 août 2022 de 10h à 13h, pour un montant total de 2480 Euros (deux mille quatre cent quatre-vingt Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

